

## TOUJOURS PLUS D'APPRENTISSAGE, ET ENCORE MOINS D'ECOLE...

Dans son journal d'information n° 56, le Conseil Régional d'Aquitaine vient de consacrer 4 pages, dont la une, aux Lycées professionnels. Nous sommes persuadés que cela est la conséquence de notre campagne de pétitions pour la promotion de l'EPP à laquelle plus de 650 Collègues ont participé. Nous nous en félicitons. Car on ne peut pas à la fois dénoncer et ne pas reconnaître ce qui se fait.

Mais nous ne sommes pas dupes. Sur le site de l'ARF (Association des Régions de France), voilà ce que l'on peut lire sous le titre : « Apprentissage : une mobilisation sans faille des Régions » :

*« Alain Rousset, Président de l'ARF, et Pascale Gérard, Présidente de la Commission Formation professionnelle, ont insisté sur la mobilisation « sans faille » des Régions pour développer cette porte d'entrée vers l'emploi pour les jeunes, à une semaine de la réunion de mobilisation pour l'emploi autour du Premier ministre. Malgré la baisse des effectifs d'apprentis en 2014, l'effort des Régions est en hausse de 1% en fonctionnement et 3,8% en investissement... »*

***La réforme de la taxe d'apprentissage a de plus permis de flécher 200 millions d'euros supplémentaires vers l'apprentissage, dont 125 millions pour les CFA. Les financements complémentaires permettront de faire face aux difficultés de certains CFA. « Les Régions ont maintenu l'appareil de formation malgré la baisse du nombre d'apprentis. On est prêt à redémarrer demain », a souligné Pascale Gérard...***

*L'ARF a fait quatre propositions concrètes dans la perspective de la réunion du 12 mai avec le Premier ministre. Alain Rousset a tout d'abord demandé au gouvernement de reporter d'un an la date limite de signature des accords de branche, pour permettre aux PME qui emploient des apprentis de bénéficier à la rentrée 2015 de la nouvelle aide au recrutement. Deuxième proposition des Régions, signer un accord national pour l'apprentissage dans l'artisanat avec les organisations professionnelles et l'Etat. **Troisième proposition, revenir sur le Bac professionnel en trois ans, qui n'a pas fait ses preuves, pour ouvrir la possibilité d'un diplôme en deux ans ou décomposé en un an et deux ans. Et enfin, ouvrir une deuxième période d'inscription dans l'année pour permettre à davantage de jeunes d'entrer en apprentissage.**»*

Et sur le site de France 3, c'est encore plus précis : « Selon le président de l'ARF, cette formule (NDLR : du Bac pro en 3 ans) est "un échec", car "les entreprises ne souhaitent pas embaucher pour trois ans, surtout en temps de crise". »

Cela confirme donc ce que nous vous disions depuis quelque temps : après le Bac pro en 3 ans, créé soi-disant pour une égale dignité des 3 voies de formation, voilà le bac pro en 2 ans et ce pour répondre aux demandes du MEDEF !!! Le Bac pro en 3 ans est un échec... donc ramenons-le à 2 ans... On se moque de qui ???

**PS : cette enquête est consultable sur le site de Pôle emploi. Il faut vous en servir pour défendre vos sections. A noter des besoins en comptabilité, en secrétariat et en industries chimiques... Et en professeurs du secondaire !**

# CHSCT

Dans les CHSCT (instance nouvelle pour la fonction publique), la loi permet de présenter officiellement nos analyses et avis sur l'ambiance et l'organisation du travail (bruit, poussière, rythme, horaires, aménagement des postes, impact des nouvelles technologies...). Ils doivent aussi être consultés sur tous les projets d'aménagement (restructuration ou construction) et doivent contribuer à la politique de prévention des risques professionnels.



Rien ne se décide en CHSCT. Mais les avis circonstanciés placent l'administration devant ses responsabilités sur des situations de travail intenable. Il devient alors beaucoup plus difficile de laisser la poussière sous le tapis.

Pour remplir son rôle, le CHSCT doit être informé dans tous ces domaines.

[http://hetsfsu.aquitaine.free.fr/crbst\\_3.html](http://hetsfsu.aquitaine.free.fr/crbst_3.html)

## Bilan social de l'EN 2013 : le métier n'attire plus !

Ci-dessous quelques données qui confirment nos inquiétudes :

- Plus de la moitié des demandes de participation au mouvement inter-académique émanent de Versailles, Créteil et Amiens. À l'exception de Paris, les académies les plus demandées en 1<sup>er</sup> vœu se situent dans le sud et l'ouest (Bordeaux, Rennes et Toulouse). Les académies de destination les plus importantes dans l'accueil des titulaires sont celles de Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Nantes et Mayotte.
- Parmi l'ensemble des personnels enseignants du second degré, un sur deux est affecté en collège ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), près d'un sur trois en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et un sur sept en lycée professionnel ou en section d'enseignement professionnel en LEGT (SEP)
- La plupart des concours ne fait pas le plein : le déficit est de 16 % des postes offerts au CAPES, de 35 % au CAPET et de 19 % au CAPLP.
- En 2013, le déficit concerne aussi la plupart des sections professionnelles. Par exemple, au CAPLP externe de biotechnologies, le déficit s'élève à 52 % avec moins de 2 candidats pour un poste.

## BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE EN AQUITAINE

Dans sa dernière enquête BMO (besoins de main d'œuvre), Pôle emploi recense 111676 projets d'offres d'emploi pour l'Aquitaine en 2015 (110363 en 2014). Nous avons relevé en % et de façon décroissante, les métiers qui auront le plus de difficultés de recrutement : ouvriers du textile et du cuir (100 %), ouvriers des industries graphiques (81,8 %), charcutiers, traiteurs (78,1 %), bouchers (75,9%), ouvriers qualifiés du travail du bois (73,1 %), chaudronniers, métalliers, serruriers, traceurs (71,5 %), aides à domicile (68,7 %), ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique (67,4 %), plombiers, chauffagistes (64,2 %), cuisiniers (62,6 %), ouvriers qualifiés de la maintenance électrique et électronique (62 %), ouvriers peinture et finition (57,2 %), mécaniciens et électroniciens de véhicules (55,2 %), ouvriers de l'isolation (56 %), charpentiers (53,3 %), coiffeurs et esthéticiens (52,4 %)... **Soit de très nombreux métiers préparés dans nos LP mais dont beaucoup ont été (ou sont encore) particulièrement maltraités !!!** Mais bon, les chefs ont toujours raison.....

## Hors Classe

Le contingent Hors-Classe pour notre académie vient d'être publié: **124 pour la rentrée 2015** (125 l'an passé). Nous vous rappelons que sont « promouvables » à la hors classe toutes et tous les PLP ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale au 31/08/2014.

- ➔ Sur notre site dans la rubrique « [Gérer sa carrière](#) », vous trouvez la circulaire académique ainsi que la fiche de suivi.
- ➔ Pour obtenir les résultats par courrier, merci de nous renvoyer cette fiche complétée accompagnée d'une enveloppe timbrée à : **SNUEP-FSU 26, rue Paul Mamert 33800 Bordeaux**
- ➔ Les avis (CE et inspecteur) sont affichés sur I-Prof (sélectionner la rubrique "les services", puis le tableau d'avancement, "consulter votre dossier", les avis figurent dans l'onglet "synthèse"). **La CAPA aura lieu le mardi 2 juin.**

## Mouvement Intra

- ➔ GT barèmes : 12 et 13 mai 2015
- ➔ Le 13 mai, à partir de 15h15, se tiendra le **GT barème des PLP**. Lors de ce GT, seront aussi étudiés les dossiers médicaux. A la sortie, nous informerons nos adhérents et nous resterons disponible pour répondre à leurs questions.

## Affectation des fonctionnaires stagiaires

- ➔ Nos commissaires paritaires nationaux mettent à votre disposition un 4 pages contenant les détails concernant les différentes situations, le barème, la liste des pièces justificatives à fournir et une fiche de suivi à retourner au SNUEP National. Vous pouvez télécharger ce document sur notre [Espace Stagiaires](#).
- ➔ La [note de service](#) publiée au BO du 16 avril 2015 définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours externes, internes et examens professionnalisés réservés de la session 2015. Ci-dessous quelques points essentiels mais nous invitons les collègues concernés à lire attentivement la note de service et à prendre contact avec nous pour tout problème :
- ➔ Saisie des vœux, du 4 mai au 15 juin 2015. La publication des résultats aura lieu entre le 2 et 9 juillet 2015.
- ➔ Nombre de stagiaires affectés dans le second degré d'après les données communiquées par le ministère.

	2012	2013	2014
Nombre total de stagiaires affectés dans le second degré qui n'étaient pas déjà titulaires de l'EN	<b>7690</b>	<b>8656</b>	<b>17897</b>
<i>certifiés agrégés hors EPS</i>	5413	5156	12966
<i>PEPS et agrégés EPS</i>	764	881	1641
<i>PLP</i>	1513	2619	3290